

CHARENTE MARITIME

.....

MAIRIE de GEAY

17250

.....

☎ : 05.46.95.61.09 📁 : 05.46.95.32.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2022- 05 3

Le Maire de la commune de GEAY,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article L 2213-1 et L 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu la demande formulée le 28 avril 2022 par l'Etablissement SOGETREL MARTILLAC représenté par Mme GUILLON Kelly – 8 chemin de la Canave – 33650 MARTILLAC pour ORANGE représenté par Mme COLOMBERO Corinne – 8 rue des Gamins– 33731 BORDEAUX,

Vu les travaux de réparation de conduites sous trottoir, il est nécessaire de règlementer la circulation **impasse Nicolas Dugué**.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement de circuler en alternat sur cette voie,

ARRETE

Article 1 : L'impasse Nicolas Dugué circulera en alternance le temps des travaux, sauf riverains.

Article 2 : Les travaux se dérouleront du 16 mai 2022 au 31 mai 2022 (15 jours calendaires).

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise SOGETREL MARTILLAC – 8 chemin de la Canave – 33650 MARTILLAC, chargée des travaux, pour permettre l'application de la présente disposition.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

SOGETREL MARTILLAC – 8 chemin de la Canave – 33650 MARTILLAC,
Fait à Geay, le 29 avril 2022

Le Maire,
Jacky MICHAUD

 